

## **COMPTE RENU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2002**

### **ONF, destination des coupes:**

Le Conseil décide de la destination de la coupe n°18: délivrance en 2002 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues aux affouagistes.

L'exploitation sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité des 3 garants : Laurent PONSOT, Christian JEANNE, Pierre GROISON.

Le partage de l'affouage sera réalisé par ménage et le montant de la taxe sera fixé ultérieurement. Les délais à respecter sont les suivants :

- abattage du taillis et petites futaies : jusqu'au 15 avril 2004
- vidange du taillis et petites futaies : jusqu'au 15 octobre 2004.

Faute pour les affouagistes d'avoir respecté ces délais, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage.

### **ONF DEVIS**

le conseil accepte le devis présenté par le service conseil de l'ONF, concernant le diagnostic approfondi de 2 tilleuls et 3 marronniers, place de l'église, pour une somme de 427 € hors taxes.

### **TAXE DE SEJOUR**

Le conseil modifie les modalités d'application de la taxe de séjour définies dans la délibération du 17/11/99, déposée en préfecture le 15/12/99.

La taxe de séjour sera désormais applicable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Concernant l'année 2002, la période d'application débutera le 1er mars pour s'achever le 31 décembre 2002. Le versement du solde du produit de la taxe par les logeurs devra s'effectuer à la fin de la période de perception, soit entre le 1er janvier et le 20 janvier de chaque année, sur la base de la déclaration établie par le logeur et en fournissant l'état annuel des perceptions.

### **JARDIN COMMUNAL**

Le conseil prend acte de la résiliation de location d'un jardin communal par Monsieur LAURENT BERNARD, domicilié 18, grande rue, à compter du 01/01/02.

### **LOYER LOGEMENT COMMUNAL**

le conseil décide de suspendre pendant 2 ans à compter du 01/01/02, la clause de révision du loyer de madame POTTIER Martine, au 58 route des grands crus, prévue au bail de location signé le 23 décembre 1997. Les autres clauses demeurent inchangées.

### **TRAVAUX SALLE DES MARIAGES**

La commission bâtiments fait le point sur l'état d'avancement des travaux de la salle des mariages. Le choix du carrelage est arrêté sur une frise ton sur ton.

### **TRAVAUX CENTRE BOURG**

Les offres présentées par les entreprises sont en cours de vérification par l'architecte. Deux lots sont infructueux faute d'offre. Un marché négocié est lancé avec avis d'appel public à la concurrence. Les travaux ne pourront débuter avant que l'étude de faisabilité d'un chauffage au bois plaquettes ne soit produite.

Afin de procéder au diagnostic amiante obligatoire sur les anciennes propriétés Seguin destinées à la restructuration de 5 logements et d'un local commercial, le conseil autorise le maire à signer une convention de vérification technique avec SOCOTEC, agence de Dijon, 1 rue Louis de Broglie, pour un montant de 275 € hors taxes.

### **USINE GAMMASTER**

Après avoir entendu l'exposé du maire sur le projet d'implantation d'une usine de traitement par ionisation de diverses denrées, le conseil municipal vote et se prononce défavorable à l'installation de cette usine à Noiron sous Gevrey par 2 voix pour et 11 voix contre.

### **TRAVERSE DE MOREY PAR RN 74**

La subdivision de Dijon sud de la DDE de Côte d'Or travaille au projet de réaménagement de la RN 74 dans la traverse de Morey Saint Denis. Pour ce faire, un relevé topographique sera nécessaire et des comptages de trafic seront réalisés en mars et avril 2002. Le coût de ces prestations sera à la charge de la commune. L'étude devra être achevée avant la fin de l'année de manière à faire une demande de rattachement à un contrat de plan de la région .

### **CONTRAT TEMPS LIBRES**

L'échec des actions entreprises pour accompagner les jeunes dans leur temps libres amène la commission communale à réfléchir sur un partenariat étroit avec Gevrey Chambertin . Des contacts seront pris.

### **MUR DU CIMETIERE**

Des devis sont en attente de réception pour la réfection du mur du cimetière. Une subvention DGE sera demandée. Un projet de columbarium est également à l'étude. Une commission est créée pour étudier les projets( Mrs GROISON, BOISSET, de la GRANGE, TARDY, Mme PARETI )

### **S.C.O.T**

Le maire présente l'intérêt et l'opportunité pour la commune de faire partie du schéma de cohérence territoriale (SCOT) en cours de réflexion autour de Dijon. Le SCOT est destiné à renforcer la cohérence de l'aménagement des territoires de l'aire urbaine de Dijon ( habitat, économie, transports, eau, etc...) dans une perspective de long terme; il servira à établir des prévisions d'équipements et d'infrastructures en fonction du développement de l'habitat et des emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer au préfet d'arrêter le périmètre du SCOT à la communauté de l'agglomération dijonnaise et 88 communes.

### **SIVU**

le conseil municipal décide de la création d'un syndicat à vocation multiple pour le service d'incendie et de secours et adopte les statuts du centre de première intervention MOREY / CHAMBOLLE.

### **SYNDICAT HAUTE VOUGE**

le conseil municipal approuve le changement de siège social du syndicat intercommunal de la haute vouge qui est désormais fixé à Saint Nicolas les citeaux .

### **LOCATION CELLIER**

le conseil municipal décide du prêt gratuit de la salle des fêtes le 13/10/2002, à la FNACA de Nuits St Georges pour leur assemblée générale annuelle. Sous entendu, le ménage des lieux incombe aux utilisateurs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

le conseil municipal prend connaissance de la date du prochain marathon des grands crus fixée au 26 octobre 2002.

le conseil municipal regrette de constater le nombre grandissant de véhicules installés en

permanence sur les parking communaux, ceux ci étant réservés au stationnement provisoire.  
*Fait et affiché le 5 février 2002.*

**Le Maire, Pierre BOISSET.**